1961 VIOLENCE ET SILENCE

LE 14 OCTOBRE 2011 ***CLAIRE BERTHELEMY***

En marge des affrontements avec le FLN dans les années 1960, les Algériens français étaient confrontés aux violences et humiliations de la police. Un quotidien sous pression que révèle les archives publiées par OWNI.

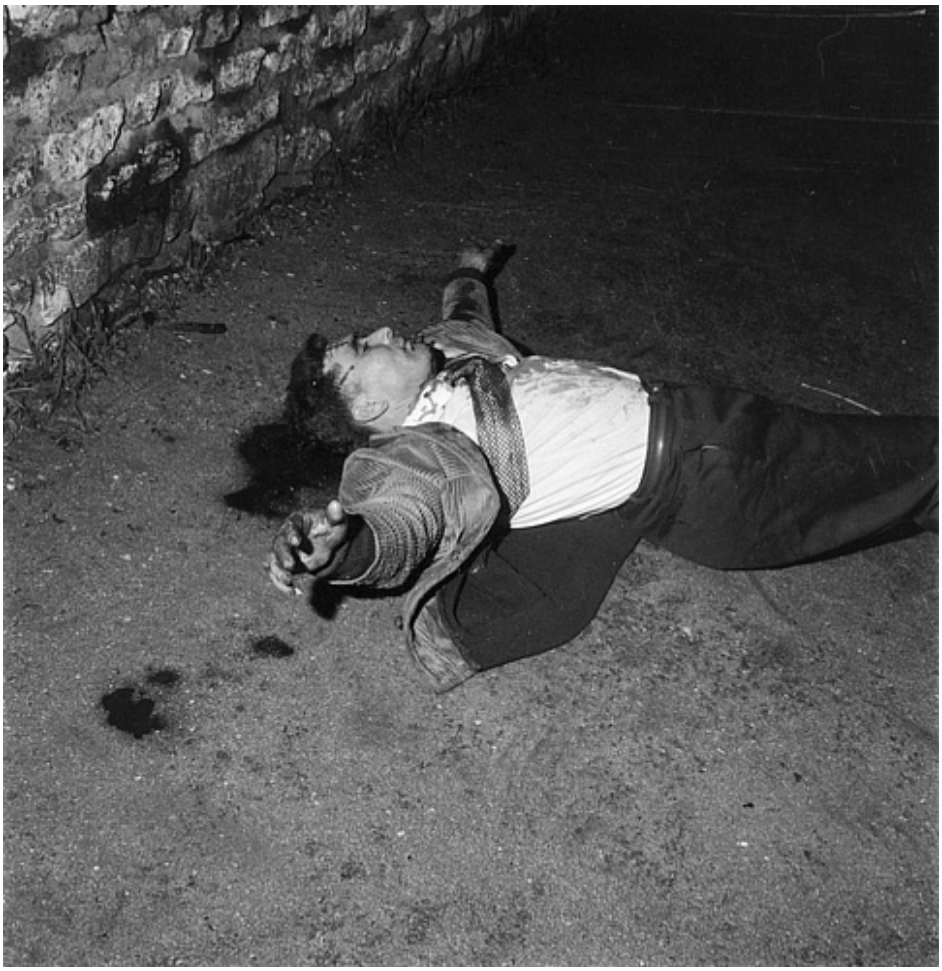

Ce qui a précédé la manifestation du 17 octobre et la rafle de près de 12 000 algériens fait partie du tabou de l'histoire de France. Les documents d'archives que publie aujourd'hui OWNI ne laissent pourtant aucun doute sur la violence policière assaisonnée au silence de Maurice Papon qui s'était installée dans le pays.

Dès septembre 1958, plusieurs attentats meurtriers sont revendiqués par la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN) contre son opposant le Mouvement national algérien (MNA). Et Papon décide de déclarer la guerre au FLN.

Montée en température

L'année 1961 est un tournant **: le nombre de victimes policières des attentats du FLN** est multiplié par trois. Entre les partisans du FLN et le préfet le ton se durcit. La guerre qu'il livre au groupe s'étend à tous les ressortissants de l'Algérie française. Et la communauté algérienne, logeant principalement dans des bidonvilles de Paris et ses environs, est alors la cible de la police.

Le témoignage[1] de Gérard Monate, adjoint de François Rouve, le secrétaire général du Syndicat général de la police (SGP) montre ainsi que :

> ***Les policiers ont acquis le sentiment d'être abandonnés par le justice et le pouvoir politique. L'idée de régler ses comptes soi-même s'inscrivit dans les esprits et allait jusqu'à conduire à des dérives***

> ***dramatiques, d'autant que la hiérarchie grande et moins grande ne faisait rien pour calmer ce climat, bien au contraire. […] On vit alors s'installer et s'amplifier : le racket : tout argent trouvé sur un algérien était « confisqué » ; le matraquage dans toutes les interpellations ; […] les brimades stupides : par exemple, le renversement des gamelles sur la chaussée des ouvriers algériens interpellés.***

Voici l'intégralité de son témoignage :

1961 Scribd 2

DECLARATION DE Gérard MONATE

A l'époque des faits, François ROUVE était secrétaire général du S.G.P (syndicat général de la police) et j'étais l'un de ses adjoints.

J'ai donc suivi et participé à toutes les démarches effectuées auprès du Préfet de police Maurice PAPON.

Des démarches basées sur les informations reçues de nos délégués qui étaient sur le terrain, donc témoins de la violence qui s'amplifiait entre les policiers et les français mulsumans. La fréquence de ces affrontements conduisait rapidement vers le racisme.

Il faut dire aussi , que combattre dans le cadre du droit commun des gens menant une guerre de libération , créait une situation insoutenable.

Les policiers ont acquis le sentiment d'être abandonnés par la justice et le pouvoir politique. L'idée de régler ses comptes soi-même s'inscrivit dans les esprits et allait conduire à des dérives dramatiques, d'autant que la hiérarchie grande et moins grande ne faisait rien pour calmer ce climat , bien au contraire.

Dès lors, tout Algériens devenait un ennemi potentiel et devait subir la rigueur de la police .

On vit alors s'installer et s'amplifier :

- Le racket : tout argent trouvé sur un algérien était « confisqué ».
- Le matraquage dans toutes les interpellations.
- Les « comités d'accueil » : lors des rafles les algériens interpellés devaient rentrer dans les locaux de police entre deux haies d' agents qui les matraquaient.
- Les « bidules » ces longs bâtons de bois mis à tremper pour les rendre plus solide avant chaque affrontement .
- Les brimades stupides : par exemple , le renversement des gamelles sur la chaussée des ouvriers algériens interpellés.

Scribd. 1 of 2

D'autres sont "simples" témoins. Tel **le député Pierre Henault** qui envoie un courrier à Maurice Papon le 14 septembre 1961 dans lequel il dénonce des faits de violence lors d'un contrôle d'identité.

Henault

Scribd.
1 of 1

Dans le courrier ci-dessus, Pierre Hénault explique que :

> ***[…] des agents procédaient à la fouille de musulmans, afin de détecter des armes possibles, ce que je trouve absolument normal. Toutefois, ce qui l'est beaucoup moins c'est la façon dont s'acquittait, notamment un agent, lequel après avoir procédé à cette fouille, a giflé violemment cet arabe, lequel n'a d'ailleurs pas protesté, tandis que la foule marquait sa désapprobation à son égard.***

Maurice Papon transmettra la missive à ses services. L'affaire sera classée le 3 novembre 1961 comme en atteste la réponse du directeur général de la police municipale, qui a estimé ne pas être utile de procéder à l'audition des gardiens de la paix sur place :

> ***Le pétitionnaire ne précisant pas en avoir été témoin, il est permis d'une part de douter de leur véracité et, d'autre part , de présumer que celui-ci lui ont été rapportés par une tierce personne ne nourrissant pas les meilleurs sentiments à l'égard des policiers.***

Dans un climat tendu, la condition sine qua non pour garantir que les troupes continuent de *"faire le tri"* au sein de la population des Français musulmans reste de conserver une ligne de conduite claire : soutenir les troupes quoi qu'elles fassent.

Réponse papon

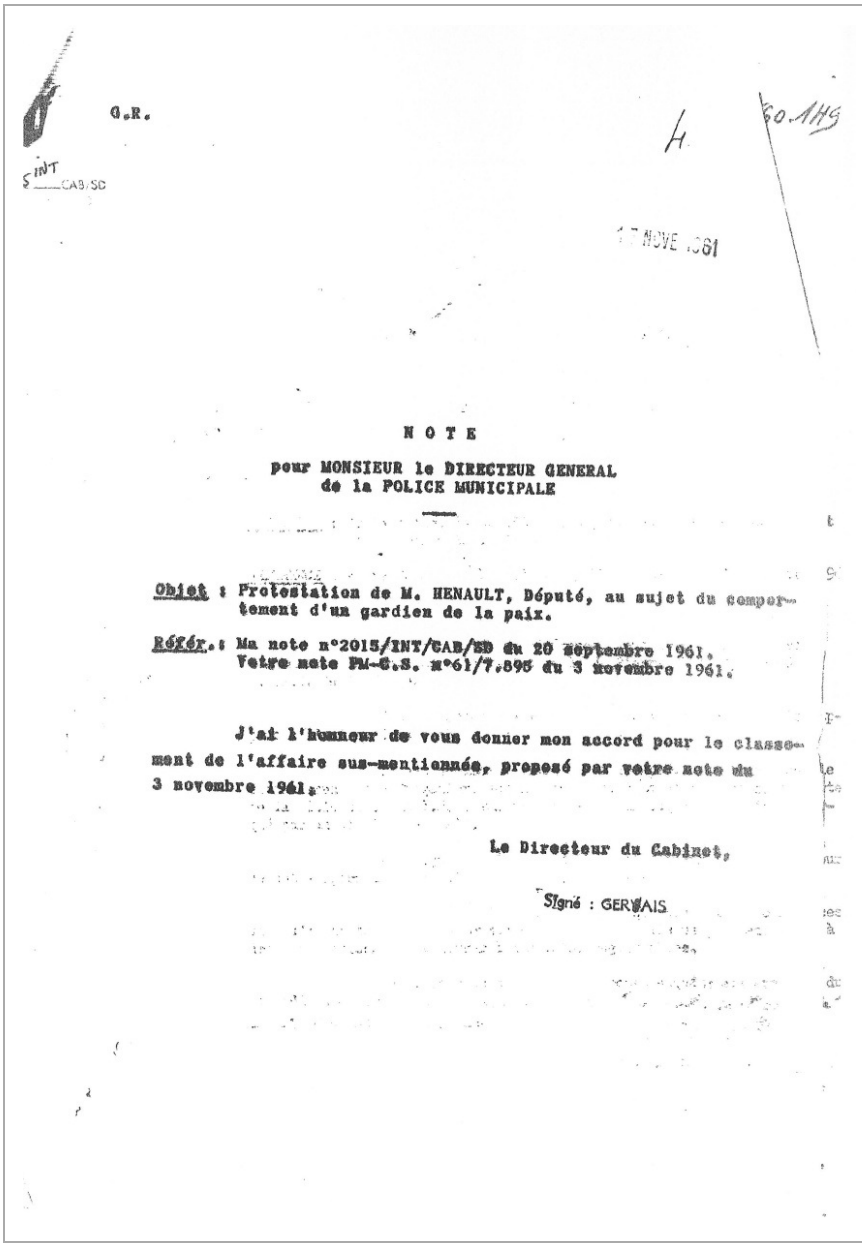

G.R.

INT CAB/SC

NOTE

pour MONSIEUR le DIRECTEUR GENERAL
de la POLICE MUNICIPALE

Objet : Protestation de M. HENAULT, Député, au sujet du comportement d'un gardien de la paix.

Référ. : Ma note n°2015/INT/CAB/SD du 20 septembre 1961.
Votre note PM-G.S. n°61/7.895 du 3 novembre 1961.

J'ai l'honneur de vous donner mon accord pour le classement de l'affaire sus-mentionnée, proposé par votre note du 3 novembre 1961.

Le Directeur du Cabinet,

Signé : GERVAIS

Scribd. 1 of 4

L'immobilité de Maurice Papon et son huile sur le feu

Pour calmer la tempête, Maurice Papon, garant de l'ordre public et de la sécurité urbaine, aurait pu alors agir en conséquence. Au lieu de ça, les notes de services échangées entre

les différents acteurs de l'époque indiquent plutôt qu'il était favorable à une bataille des forces de l'ordre contre les membres du FLN ou de simples Français musulmans.

Le 22 septembre 1961, il s'adresse à ses lieutenants et officiers en ces termes :

> ***J'ai prescrit à vos chefs et à vos cadres de reprendre fermement l'offensive dans tous les secteurs en harcelant les organisations politico-administratives et terroristes de la rébellion. […] D'autre part, j'ai décidé que des actions seraient engagées pour mettre hors d'état de nuire les suspects, les oisifs, les proxénètes et les patrons des débits-hôtels. […] Je vous présente d !ès maintenant ma satisfaction des résultats obtenus.***

Difficile de croire à une volonté de coopération trois mois après l'ouverture d'un dialogue entre **le gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA)** et le gouvernement français.

Note Papon

LE PREFET DE POLICE

Le 22 septembre 1961

ORDRE DU JOUR

Le personnel de la Préfecture de Police peut être assuré que je ressens et partage son émotion, à la suite des récents attentats perpétrés contre les forces de l'ordre, et que j'utilise au maximum les moyens mis à ma disposition pour concourir au succès de notre mission, en même temps que pour sauvegarder la sécurité des effectifs.

I

J'ai prescrit à vos chefs et à vos cadres de reprendre fermement l'offensive dans tous les secteurs, en harcelant les organisations politico-administratives et terroristes de la rébellion. Les unités spécialement mises sur pied pour lutter contre les groupes de choc sont renforcées en effectifs et en matériel.

D'autre part, j'ai décidé que des actions seraient engagées pour mettre hors d'état de nuire les suspects, les oisifs, les proxénètes et les patrons des débits-hôtels. Leur refoulement sur l'Algérie donne lieu à un convoi hebdomadaire. la Force de police auxiliaire a reçu mission de s'implanter temporairement dans les zones névralgiques de Paris et de sa banlieue, pour déceler les dépôts d'armes et démasquer les groupes de choc.

Je vous exprime dès à présent ma satisfaction des résultats obtenus.

II

J'ai décidé de renforcer la sécurité des effectifs, en augmentant la dotation des gilets pare-balles pour les équipes spéciales et les patrouilles. Une protection des commissariats a été mise en place là où il n'existe pas de poste de police. Diverses mesures de précaution ont été prescrites.

.../

Scribd. 1 of 2

De son côté, le constat de Gérard Monate est sans appel :

> ***Ce fut constamment le silence qui pour nous s'apparentait à de la complicité [...]. C'est dans ces moments dramatiques qu'intervient le discours de Maurice Papon au cours des obsèques d'un de nos camarades tué en service en septembre « pour un coup reçu nous en rendrons dix ».***

Plaintes en pagailles

Les Français musulmans d'Algérie – nommés le plus souvent FMA par la police – ont été persécutés par les forces de l'ordre, et ce bien avant le couvre-feu instauré pour tous les algériens par Maurice Papon. Parmi les plaintes, figure celle-ci déposée en juin 1961. Deux hommes accusent les policiers d'avoir essayé de les tuer en les arrosant d'essence et le

troisième dénonce un tabassage en règle. De façon détaillée. Tous les trois sont âgés d'une trentaine d'années.

plainte trois

INSPECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

PARIS, LE 5 juin 1961

Plaintes portées par les nommés ZAIDI, SAADI et HANAF
contre des gardiens de la paix.

ZAIDI El Madjid, né le 22 avril 1932 à Ighil-Lalouanène-Akbou, maçon, de
meurant 79 rue Edouard Vaillant à Pantin.

Interpellé le 3 juin, à 4 heures 40, carre-
four Barbès Rochechouart, par l'équipage d'une voiture
pie aux moment où il montait dans un taxi pour se faire
conduire à Lariboisière; portait de graves brûlures dans
le dos, et avait ses vêtements brûlés dans le dos.

Dirigé sur Lariboisière, a déclaré qu'au
cours de la nuit, vers 3 heures, place Pigalle, il avait
été interpellé par deux gardiens de la paix européens en
uniforme, qui lui avaient arrosé le dos avec de l'essenc
et y avaient mis le feu.

SAADI Boudjemaa, né le 27 novembre 1934 à Beni-Mellikenche-Akbou, demeu-
rant 78 rue de Paris à Aubervilliers. Découvert le 3 jui
à 6 heures 40, passage Briquet, par Police Secours du 1
arrondissement (appel public). Etait inanimé et portait
dans le dos et sur ses vêtements des traces de brûlures
identiques à celles du précédent.

Transporté à Lariboisière, a déclaré aux
gardiens, en présence de l'infirmière de garde, qu'il a-
vait été agressé par des coreligionnaires aux Quatre Che-
mins d'Aubervilliers, et transporté ensuite par eux pass.
ge Briquet.

Entendu par la suite, dès que son état l'a
permis, a prétendu avoir été attaqué place Pigalle par 2
gardiens de la paix en uniforme qui lui avaient fait cou-
ler de l'essence dans le dos, et y avaient mis le feu. I
a été établi qu'entre temps, il avait reçu la visite de s
frère, domicilié à la même adresse que lui.

HANAFI Abdelmajid, né en 1929 à Beni-Mélikenche-Akbou, ramoneur, demeurar
127 rue de l'Ourcq à Paris 19°.

S'est présenté à 9 heures le 3 juin au Com-
missariat Clignancourt . Avait une plaie à la tête, et di-
sait souffrir de diverses contusions.

M. C. 146 Transvidéo

Scribd. 1 of 2

Mais dès le départ, les observations de l'officier chargé de recueillir les plaintes dédouanent les policiers :

> ***La raison se refuse à admettre que des gardiens de la paix français, en uniforme se soient livrés sur la voie publique à de tels actes.***

Autre demande d'action en justice, celle de Berkani Ramdane qui dépose plainte pour coups et blessures suite à des violences policières les 18 sepembre et 18 octobre.

Plainte Ramdane

BERKANI Ramdane
163 rue Alfred Dequeant
NANTERRE

- COPIE -

Paris, le 1er novembre 1961

Monsieur le Doyen
des Juges d'Instruction
Palais de Justice
PARIS

Monsieur le Doyen,

J'ai l'honneur de porter plainte entre vos mains en coups et blessures volontaires contre la police.

Le 18 septembre, vers 19 heures, je revenais de la Sécurité Sociale et me trouvais vers le Pont de Rouen à Nanterre lorsqu'un car de police m'arrêta. Les policiers me demandèrent mes papiers et me firent monter dans le car. Les policiers firent un tour dans Nanterre et vers 8 heures d'arrêtèrent auprès de la Seine et me firent descendre. Il y a vait quatre policiers et un chauffeur. Deux des policiers me rouèrent de coups jusqu'à ce que je sois à moitié assommé, puis me prirent par les pieds et les mains pour me jeter dans l'eau. Mais le chauffeur protesta et dit que s'ils me tuaient il irait protester au Commissariat. Les policiers étaient furieux. Ils me donnèrent à nouveau des coups de pied et des coups de poing et me laissèrent dans l'herbe. Je mis longtemps à me remettre de ces coups, car je suis tuberculeux et souvent malade.

Le mercredi 18 octobre, vers 20 H.30, j'étais au Pont de Neuilly avec beaucoup de compatriotes. Les policiers ont tiré sur nous. Nous nous sommes tous sauvés, mais je me suis perdu, ne connaissant pas le chemin. Un peu plus loin, au bord de la Seine, j'ai été arrêté par des policiers qui m'ont demandé mes papiers. Ils m'ont donné des coups de crosse sur la tête et sur les épaules ainsi que sur tout le corps. Je suis tombé assommé et porte, jusqu'à ce jour, des traces de ces coups. Je me suis assis sur le trottoir et ai fait signe à une 4 CV. L'homme s'est arrêté mais a refusé de m'emmener à l'hôpital bien que je lui aie proposé de la payer. J'ai arrêté ensuite un taxi. Le chauffeur a refusé de me prendre parce que j'étais plein de sang et qu'il craignait de tacher sa voiture. Je suis resté sur le trottoir jusqu'à 11 heures du soir lorsqu'un Algérien et un Espagnol sont passés.

Ils ont appelé une ambulance en disant que j'avais été frappé par la police, mais elle n'est pas venue. Alors ces deux hommes m'ont aidé à aller jusqu'à l'hôpital communal de Puteaux où je suis resté cinq jours. Je joins un certificat médical.

.../

Scribd. 1 of 2

Pour toute réponse, le 5 octobre Maurice Papon déclare le couvre feu obligatoire pour les Français musulmans.

couvre-feu-papon

PREFECTURE DE POLICE

Direction Générale de la Police Municipale

Bureau de Gestion Administrative

Paris, le 5 octobre 1961

NOTE de SERVICE n° 149-61

à MM. les Sous-Directeurs Commissaires Contrôleurs Généraux, Commissaires Divisionnaires et Principaux des Arrondissements, Groupes de Compagnies de Districts, Circonscriptions de Banlieue et tous Chefs de Service P.M.

-:-

Je vous communique ci-dessous le texte d'un ordre du jour que vient de me faire parvenir M. le Préfet de Police et qui annonce la mise en application de mesures qui rendront plus facile le contrôle du milieu F.M.A.

Vous voudrez bien le porter à la connaissance du personnel placé sous votre autorité en le faisant lire à trois appels et en le faisant afficher dans les postes et locaux de vos services.

Le Directeur Général
de la Police Municipale,

Maurice LEGAY.

LE PREFET DE POLICE

Paris, le 5 Octobre 1961

ORDRE DU JOUR

Dans le cadre des mesures nouvelles prises pour neutraliser le terrorisme algérien et accroître la protection des personnels de police, j'ai décidé de prononcer le couvre-feu, pour les français musulmans d'Algérie, de 20 heures 30 à 5 heures 30 du matin.

D'autre part, les débits de boissons tenus et fréquentés par les français musulmans devront être fermés à partir de 19 heures.

Enfin, tout français musulman circulant en voiture doit être interpellé et, en attendant la décision du Commissaire de Police ou du Service de Coordination des Affaires Algériennes, la voiture sera provisoirement mise en fourrière.

Cet ensemble de dispositions doit faciliter les contrôles des services de police et l'efficacité de leurs surveillances, dans de meilleures conditions de sécurité pour le personnel.

Maurice PAPON.

Scribd. 1 of 1

Qui rétorquent par une manifestation pacifique le 17 octobre 1961.

Photo de Une et des articles par Elie Kagan. **Fonds Elie Kagan géré par a Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine**, copyright Elie Kagan/BDIC
Illustrations et infographies par Loguy pour Owni /-)
Retrouvez les articles du dossier :
La rafle du 17 octobre et **Une honte française**

[MAJ] Découvrez le webdocumentaire d'Olivier Lambert et Thomas Salva *La Nuit oubliée* , diffusé ce lundi sur lemonde.fr.
La nuit oubliée – 17 octobre 1961

1. il a témoigné lors du **procès en 1999 de Maurice Papon contre Jean-Luc Einaudi**, auteur d'un ouvrage sur le sujet [↩]

NAYLLKO
le 15 octobre 2011 - 1:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Un grand merci pour ce travail de mémoire, qui aide à mettre en perspective l'attitude de la France, face à la Turquie par exemple.
Ces heures ignobles de notre histoire, qui finalement n'ont rien de moins abjecte que les horreurs commises sous l'occupation, nous devons les confesser, les regarder en face si nous voulons, en tant que Nation, prétendre à un peu de dignité. Ceux qui se disent les

vrais défenseurs de la Nation seraient-ils prêts à le faire?

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

LEVINE
le 15 octobre 2011 - 12:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

" Les ratonnades d'octobre". Par Michel Levine
Editions Jean-Claude Gawsewitch
Octobre 1961. A Paris, en pleine guerre d'Algérie, Maurice Papon, préfet de police et chef de la répression, instaure un couvre-feu pour les Algériens, citoyens français de seconde zone : chasse au faciès, interpellations systématiques, bouclages de quartiers, etc. Les conditions de vie deviennent infernales pour des milliers d'hommes et de femmes.
En protestation contre ces mesures qui rappellent l'occupation nazie, le F.L.N. organise le 17 octobre une manifestation pacifique. Aussitôt, Papon "chauffe ses troupes". La machine à tuer est en marche…On retrouvera des centaines de cadavres dans la Seine.
Le crime commis, c'est le grand silence de la part des autorités et des médias, un mutisme absolu qui durera longtemps. Pour la première fois, on dévoile ce qui était ignoré de l'historiographie officielle ou soigneusement refoulé. L'auteur s'est livré à une véritable enquête, interrogeant victimes, avocats, témoins.
Michel Levine revient sur cette période tragique de l'Histoire à l'occasion du 50e anniversaire des évènements d'octobre 1961.

Michel Levine est historien des Droits de l'Homme. Il a notamment publié chez Fayard Affaires non classées (Archives inédites de la Ligue des Droits de l'Homme).

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

NEVERODDOREVEN
le 15 octobre 2011 - 17:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Hollande le candidat du système va passer les retraites à 65 ans !!!

Cette nuit, Libération mettait en ligne un document fort intéressant. Dans cet enregistrement clandestin, on entendait le président du conseil général de l'Ardèche, Pascal Terrasse, par ailleurs conseiller de Hollande pour les retraites, expliquer on ne peut plus clairement, mercredi matin, que l'âge légal de la retraite devra rester à 62 ans, voire passer à 65 ans.

TRAVAILLER PLUS ET GAGNER PLUS … MAIS SI IL Y A PAS DE TRAVAIL : COMMENT CELA SE PASSE ?

Source :

http://www.liberation.fr/politiques/01012365513-le-conseiller-retraites-de-hollande-ne-pense-pas-revenir-sur-l-age-legal-a-62-ans

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

LUC NEMETH
le 17 octobre 2011 - 12:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

bravo aux Editions Jean-Claude Gawsevitch pour avoir réédité le livre de Michel Levine -qui a bien surmonté l'épreuve du temps.

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

XAVIER
le 17 octobre 2011 - 15:59 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Merci beaucoup pour ce rappel du comportement ignoble de l'administration à l'époque. J'espère juste que vous n'oublierez pas, le 26 mars prochain, de rappeler le massacre de la rue d'Isly à Alger, par l'administration également. Les morts n'ont pas de partis.

Mais je ne sais pas pourquoi, j'ai comme un doute sur le fait que vous allez l'évoquer…

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

FAWZI
le 18 octobre 2011 - 1:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

it is so sad for what happen, we all know that truth will always find the light.
hope one day France will appologize to the Algerian nation for all the crimes, because truthfully there were a lot of them. it is about time.

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

LEVINE
le 22 octobre 2011 - 12:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Je vous conseille la lecture de l'ouvrage : " Les ratonnades d'octobre". Par Michel Levine
Editions Jean-Claude Gawsewitch 2011.

En octobre 1961. A Paris, en pleine guerre d'Algérie, Maurice Papon, préfet de police et chef de la répression, instaure un couvre-feu pour les Algériens, citoyens français de seconde zone : chasse au faciès, interpellations systématiques, bouclages de quartiers, etc. Les conditions de vie deviennent infernales pour des milliers d'hommes et de femmes.
En protestation contre ces mesures qui rappellent l'occupation nazie, le F.L.N. organise le 17 octobre une manifestation pacifique. Aussitôt, Papon "chauffe ses troupes". La machine à tuer est en marche…On retrouvera des centaines de cadavres dans la Seine.
Le crime commis, c'est le grand silence de la part des autorités et des médias, un mutisme absolu qui durera longtemps. Pour la première fois, on dévoile ce qui était ignoré de l'historiographie officielle ou soigneusement refoulé. L'auteur s'est livré à une véritable enquête, interrogeant victimes, avocats, témoins.
Michel Levine revient sur cette période tragique de l'Histoire à l'occasion du 50e anniversaire des évènements d'octobre 1961.

Michel Levine est historien des Droits de l'Homme. Il a notamment publié chez Fayard Affaires non classées (Archives inédites de la Ligue des Droits de l'Homme).

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

VADUZ
le 30 octobre 2011 - 21:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Je recommande à vos lecteurs la lecture de l'ouvrage : " Les ratonnades d'octobre". Par Michel Levine
Editions Jean-Claude Gawsewitch 2011.

En octobre 1961. A Paris, en pleine guerre d'Algérie, Maurice Papon, préfet de police et chef de la répression, instaure un couvre-feu pour les Algériens, citoyens français de seconde zone : chasse au faciès, interpellations systématiques, bouclages de quartiers, etc. Les conditions de vie deviennent infernales pour des milliers d'hommes et de femmes.
En protestation contre ces mesures qui rappellent l'occupation nazie, le F.L.N. organise le 17 octobre une manifestation pacifique. Aussitôt, Papon "chauffe ses troupes". La machine à tuer est en marche…On retrouvera des centaines de cadavres dans la Seine.
Le crime commis, c'est le grand silence de la part des autorités et des médias, un mutisme absolu qui durera longtemps. Pour la première fois, on dévoile ce qui était ignoré de l'historiographie officielle ou soigneusement refoulé. L'auteur s'est livré à une véritable enquête, interrogeant victimes, avocats, témoins.
Michel Levine revient sur cette période tragique de l'Histoire à l'occasion du 50e anniversaire des évènements d'octobre 1961.

Michel Levine est historien des Droits de l'Homme. Il a notamment publié chez Fayard Affaires non classées (Archives inédites de la Ligue des Droits de l'Homme).

VOUS AIMEZ 0 VOUS N'AIMEZ PAS 0 LUI RÉPONDRE

1 ping

1961 : Massacre du 17 octobre le 17 octobre 2012 - 0:03

*[...] Le président (Le général de Gaulle) donne carte blanche à Papon pour interdire la manifestation et la disperser par tous les moyens. La manifestation sera violemment réprimée par la police. Plusieurs centaines de manifestants, sont morts lors de la confrontation avec les forces de l'ordre, certaints seront même jetés dans la Seine…. En savoir + : * Le monde : photos inédites du 17 octobre 1961 * Owni : 1961 Violence et silence [...]*